

DROIT DE REPONSE

Stéphane MARSAN

ActuaLitté a publié un article le 1^{er} mai 2021 intitulé « #MeToo dans l'édition : "Je suis Jeanne", une témoin se dévoile » dans lequel je suis expressément visé et que je ne peux laisser sans réponse.

Cet article vise « l'enquête » et l'article de *MEDIAPART* publié le 21 avril 2021.

La journaliste de *MEDIAPART* a déclaré publiquement qu'à sa connaissance aucune plainte n'a été déposée ni avant, ni après, la publication de l'enquête.

Je tiens à récuser tous les faits qui me sont imputés et à réfuter formellement toute prétendue accusation de harcèlement sexuel ou moral.

Il semble que la frontière entre une prétendue morale et le droit pénal soit parfois poreuse faisant régner une confusion intolérable.

Cette auteure m'a pitché ses projets aux Imaginales ; puis nous avons pris un verre ensemble à Paris pour une longue discussion pendant laquelle je l'ai encouragée à me proposer un roman politique. Elle m'a confié un formidable roman, que j'ai accepté. Je lui ai adressé malencontreusement un message destiné à un ami et me suis confondu en excuses.

Mes prétendus propos cités dans cet article n'ont donc pas le sens qu'on entend leur prêter. Il est soutenu que j'aurais dit après cette bourde : « Je devrais vous obliger à signer ici et maintenant. Mais je ne le ferai pas parce que je souhaite bien me comporter avec vous. ».

Mon intention était de lui dire : vous avez un contrat sous les yeux, je devrais vous inciter à signer avec moi plutôt que d'accepter que vous attendiez la réponse d'un éditeur et « je souhaite bien me comporter avec vous » doit être compris comme dans le sens « je ne veux pas vous mettre la pression pour que vous signiez ». En effet, si je la surnommais souris intelligente, c'était parce qu'en étant très discrète elle faisait montre à mon avis d'une attitude réflexive très juste. A ma connaissance, l'expression « souris intelligente » n'est ni une insulte ni une expression outrageante ou dégradante...

Je tiens à rappeler que je bénéficie de la présomption d'innocence. Je n'ai jamais été mis en examen, gardé à vue ou fait l'objet d'une enquête judiciaire.

La propagation publique de rumeurs, particulièrement graves, à l'encontre d'hommes et de femmes accablés a des conséquences irréversibles telles que le suicide, à l'instar d'une affaire récente.

Je me réserve le droit d'intenter toute action à l'encontre de toute personne me portant directement ou indirectement atteinte afin de faire valoir mes droits par le biais de mes avocats.